

Bien cher Collègue,

Pour demander votre passeport, vous  
n'avez qu'à vous adresser au général  
commandant votre région en lui exposant  
votre situation. Le général vous  
autorisera alors, via votre situation  
militaire, à partir à l'étranger  
et le passeport vous sera délivré  
par votre préfet sur la vu de cette  
autorisation.

Votre classe de mobilisation et votre  
situation d'auxiliaire rendent vos  
démarches extrêmement faciles. Si toutefois



Vous rencontrez quelque obstacle,  
soyez assuré que si un jour un plaisir  
de vous aider s'élève.

Je crains fort en effet que les cours  
ne puissent encore cet hiver reprendre  
à Lille ! Quousque tandem ?

Veuillez présenter mes respectueux  
saluts à Madame de Montenu,  
mais de peur que ma femme ne soit pas  
être oubliée et croyez à mes  
sentiments bien dévoués

Paris 15 sept. 1916

Chabrier